

Service Relation Usagers SMD3

Tél : 09 71 00 84 24

Du lundi au vendredi : 8h30-17h30

Le samedi : 9h-12h30

Email : service.usagers@smd3.fr

Internet : www.smd3.fr

URGENT ET IMPORTANT

Avis de modification de la fiscalité des déchets sur votre commune / Création de votre Compte Usager Professionnel

Madame, Monsieur,

Le **SMCTOM du Périgord Noir** et le **SMD3**, vos collectivités publiques chargées de gestion des déchets sur votre commune, vous informent que la tarification liée à la collecte et au traitement de vos déchets va évoluer.

Ce changement concerne les ménages, mais aussi **tous les professionnels, entreprises, administrations et associations**. Sur le Sarladais-Périgord Noir, de nombreux professionnels sont déjà assujettis à une redevance spéciale calculée en fonction de leur production de déchets. Dès 2024, la redevance dite « incitative » remplacera cette redevance spéciale (ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour ceux qui y sont actuellement assujettis).

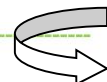
Vous trouverez toutes les informations relatives à cette redevance dans la brochure jointe à ce courrier, ainsi que sur notre site www.smd3.fr. Je vous invite à lire cette brochure attentivement.

Cette mise en place implique que vous possédiez un **Compte Usager**, compte sans lequel la collecte et le traitement de vos déchets ne pourront plus être assurés par le Service Public.

Votre enregistrement est indispensable afin que nous puissions vous adresser une **carte d'accès professionnelle qui sera requise le début d'année prochaine**, que ce soit **pour accéder aux déchèteries** ou bien **pour déposer vos sacs noirs dans les bornes** prévues à cet effet qui vont être équipées de contrôles d'accès (lecteur de carte).

Je vous invite donc à vous enregistrer auprès du SMD3 **avant le vendredi 2 juillet 2022** :

- soit en complétant le verso du formulaire adressé avec la présente lettre et en nous le retournant à l'aide de l'enveloppe T jointe, ou si vous préférez, par courriel à : service.usagers@smd3.fr



- soit en complétant le **formulaire en ligne** sur notre site www.smd3.fr rubrique « mon compte ».
- soit en **nous appelant au 09 71 00 84 24**
- soit enfin en vous rendant sur une de nos **permanences** de proximité, **du 1^{er} au 30 juin 2022**.
Notre agent pourra vous renseigner et vous enregistrer sur place. Vous pouvez consulter les lieux et horaires des permanences sur le site www.sictom-perigord-noir.fr (ainsi que sur www.smd3.fr), ou en nous appelant au **09 71 00 84 24, du lundi au vendredi (8h30-17h30) et le samedi (9h-12h30)** ou bien encore en vous renseignant **auprès de votre mairie**.

Remarques importantes :

1- Afin d'éviter un doublon, ne choisissez qu'un seul mode d'enregistrement (exemple : ne vous enregistrez pas sur internet si vous avez déjà envoyé le formulaire papier avec l'enveloppe T).

2- Que vous soyez un professionnel, une association, une collectivité ou une administration, et que vous soyez propriétaire ou locataire, vous devez être enregistré comme usager même si vous estimez ne pas produire de déchets. Les conditions pour être éligible à une exonération de redevance seront délibérées en fin d'année et consultables dans le règlement de facturation sur notre site internet.

Sont notamment exonérés les professionnels pouvant justifier que l'ensemble de leurs déchets sont collectés par un prestataire privé. Ces derniers doivent néanmoins s'enregistrer et fournir un justificatif (dernière facture + attestation du prestataire privé ou copie du contrat de prestation).

Les professionnels ne s'étant pas enregistrés auprès de nos services s'exposent, dès 2023, au risque d'être recouvré par le Trésor Public d'une redevance dont le montant majoré sera supérieur à celui auquel ils devraient être assujettis.

3- Vous êtes un professionnel « gros producteur » de déchets collecté par le SMCTOM du Périgord Noir, vous pouvez contacter le SMCTOM du Périgord Noir pour toute information complémentaire au 05 53 29 87 42.

NB : Si vous vous êtes déjà inscrit auprès du SMD3 et détenteur d'une carte d'accès marquée SMD3, il est inutile de vous réinscrire. Si vous pensez être déjà inscrit et n'avez pas votre carte d'accès (non reçue/égarée), il est nécessaire de contacter le Service Usagers.

Dans l'attente de recevoir votre formulaire dûment complété, mes services restent à votre disposition pour toutes questions.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du SMD3

Pascal PROTANO

